

L'évolution du marché des assurances au Québec entre 1976 et 1979

Robert Simard

Volume 49, Number 1, 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1104115ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1104115ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Simard, R. (1981). L'évolution du marché des assurances au Québec entre 1976 et 1979. *Assurances*, 49(1), 69–73. <https://doi.org/10.7202/1104115ar>

L'évolution du marché des assurances au Québec entre 1976 et 1979

par

ROBERT SIMARD⁽¹⁾

69

Le secteur des assurances au Québec évolue sous le signe du changement et manifeste un dynamisme de plus en plus marqué. Dans une certaine mesure, cette évolution a été influencée par les modifications apportées ces dernières années au cadre légal qui le régit. Elle a aussi été influencée par des comportements que les Québécois ont adoptés, ainsi que par les besoins auxquels les assureurs ont répondu avec le plus d'efficacité et de rapidité possible. Il s'en est suivi une modification du marché, tant au niveau de l'importance relative des différentes catégories d'affaires que de celle des assureurs.

Le présent article a pour but de souligner certains effets de ces changements depuis 1976, notamment l'évolution du volume et de l'importance des montants impliqués dans les principales catégories de produits, de la concentration du marché et, finalement, de l'importance de la part du marché que détiennent certains groupes d'assureurs du Québec. Ces aspects sont analysés sur la base des primes perçues, tant en assurances de personnes que générales.

Les résultats qui sont exposés dans ce travail se veulent, plus souvent qu'autrement, des effets et non des causes ou facteurs qui expliqueraient la raison de ces changements.

A) Les montants affectés aux assurances

Avant d'exposer les résultats pour chacune des grandes classes d'assurances et de leurs principales catégories, notons que les primes de l'ensemble du secteur ont augmenté de 22,6% entre 1976 et 1979, celles-ci passant alors de 2 960 M\$ à 3 628 M\$.

Voyons comment les montants consacrés aux différentes catégories d'assurances ont évolué au cours de cette période.

1) Les primes en assurances de personnes

Les primes perçues en assurances de personnes ont crû, durant la période 1976-1979, beaucoup plus rapidement que celles relatives à l'ensemble des primes. En effet, elles atteignaient 1 497 M\$ en 1976 et 2 105 M\$ en 1979, soit une augmentation de 40,6%.

⁽¹⁾ Du service des Assurances du Québec.

Par catégorie d'affaires, l'assurance-vie demeure le plus important polarisateur de primes. Celle-ci canalise en effet 991 M\$ en 1979, les rentes 637 M\$ et l'accident-maladie 477 M\$. Si l'on considère le rythme d'augmentation des primes, la catégorie rentes est cependant celle qui a augmenté le plus rapidement entre 1976 et 1979, soit 62,5% en regard de 28,9% pour l'assurance-vie et de 42,0% pour la catégorie accident-maladie. Cette forte croissance des rentes est surtout attribuable aux rentes individuelles.

Enfin, on constate que les contrats collectifs (assurance-vie et rentes) se sont développés un peu plus rapidement que les contrats individuels au cours de cette période (42,8% en regard de 38,8%).

70

2) Les primes en assurances générales

Contrairement aux assurances de personnes, les primes perçues pour les assurances générales ont très légèrement augmenté au cours de cette période, en passant de 1 463 M\$ à 1 523 M\$, soit une augmentation de 4,1%. Cette faible hausse est redevable en grande partie à l'instauration du régime public d'assurance automobile en 1978.

Bien que sous l'effet, entre autres choses, de la forte concurrence que les assureurs se sont livrés, le niveau des primes n'ait augmenté que très légèrement depuis 1976, on constate tout de même que l'automobile a repris en 1979, de la catégorie biens, le premier rang qu'elle détenait depuis le début des années soixante, jusqu'à l'instauration de la R.A.A.Q., au niveau des primes.

Par ailleurs, même si la plus forte augmentation relative de primes se retrouve dans l'ensemble des autres catégories, c'est également dans ce secteur que les montants de primes sont les moins élevés, d'où un très faible impact sur les résultats d'ensemble.

B) La concentration à l'intérieur du marché

La part du marché que chacun des assureurs retient d'une catégorie d'affaires définie et surtout l'évolution de celle-ci dans le temps peuvent s'avérer des indicateurs satisfaisants de l'importance d'un assureur et, dans une certaine mesure, de sa vitalité. Aux fins d'exposer la situation quant à la concentration du marché, on a considéré les résultats dans chaque catégorie d'affaires des trois et des dix plus importants, ces deux groupes ayant, en 1979, respectivement environ 25% et 50% du marché. Voyons donc pour chacune des catégories d'assurances l'évolution de la concentration depuis 1976.

1) Les primes en assurances de personnes

La part des primes d'assurances de personnes revenant aux trois ou aux dix plus importants assureurs a généralement diminué depuis 1976. En effet, elle est passée, entre 1976 et 1979, respectivement de 23,0% à 20,9% et de 52,3% à 49,8%. La concentration a diminué dans toutes les coupes analysées sauf dans l'accident-maladie et dans l'assurance-vie collective⁽¹⁾. Par ailleurs, les diminutions de concentration les plus importantes se retrouvent dans les rentes.

Lorsqu'on compare pour chacune des années les résultats des dix plus importants assureurs, on constate, à une exception près, que la concentration est plus élevée dans les rentes que dans l'assurance-vie. D'autre part, selon les types de contrats, une comparaison similaire permet de constater la prédominance généralisée de l'assurance collective.

71

2) Les primes en assurances générales

En assurances générales, tout comme en assurances de personnes, on assiste à une déconcentration du marché. En effet, on remarque, tant pour les trois plus importants assureurs ou groupes d'assureurs que pour les dix plus importants, que leur part du total des primes a diminué entre 1976 et 1979. Elle est passée de 21,5% à 20,9% et de 49,7% à 47,6% de même que pour chacune des catégories retenues, sauf pour l'automobile.

D'autre part, on retrouve la plus forte concentration dans le secteur responsabilité pour les trois comme pour les dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs, même si celle-ci affiche la plus forte baisse de concentration, la moins forte concentration se retrouvant dans la catégorie biens.

Enfin, une comparaison entre les parts de marché pour le grand total des primes en assurances de personnes et générales pour les dix plus importants assureurs (ou groupes d'assureurs en assurances générales), permet d'en arriver à la constatation que le marché en assurances de personnes est plus concentré d'environ deux points en pourcentage chaque année, même si le nombre d'assureurs y est moins élevé.

C) La part du marché prise par les assureurs du Québec

Dans cette section, on dégagera l'évolution, entre 1976 et 1979, de la part du marché retenue par les assureurs du Québec. La population des assureurs du Québec a été établie à partir de la charte et du lieu du siège social des assureurs au 31 décembre 1979. Cette population a été considérée telle quelle pour

⁽¹⁾ Cette dernière entraînant une hausse très légère de la concentration dans le total du collectif.

les années antérieures⁽¹⁾, en vue d'éliminer des distorsions. Le lecteur remarquera dans les lignes suivantes la portée et l'ampleur du développement des assureurs du Québec dans le marché québécois.

1) Les primes en assurances de personnes

72

Les assureurs ayant une charte du Québec ont pris 19,8% du grand total des primes en 1979. Pour l'ensemble de la période, ils obtiennent le plus de succès dans la catégorie accident-maladie; ils retiennent sensiblement la même part du marché de l'assurance-vie que pour les rentes. Cependant, ils sont plus présents sur le marché des rentes individuelles que collectives, quoique cette différence ait diminué continuellement au cours de cette période. Enfin, soulignons qu'ils ont eu plus de succès dans l'individuel (vie et rentes) que dans le collectif.

De leur côté, les assureurs dont le siège social est au Québec ont eu 34,0% de toutes les primes en 1979. On constate que ceux-ci drainent la moitié des primes de l'assurance-vie collective. Dans le domaine des rentes, les résultats vont dans le même sens que ceux des assureurs de charte du Québec. Enfin, notons qu'à l'inverse des assureurs à charte du Québec, ceux dont le siège social est au Québec ont eu plus de succès dans le collectif que dans l'individuel. Cette dernière situation est due, bien sûr, aux assureurs ayant une charte du Canada.

Cependant, le résultat le plus important est sans doute que les assureurs du Québec ont généralement augmenté leur part du marché dans les différentes catégories d'assurances au cours de cette période. En effet, les assureurs ayant une charte du Québec, de même que ceux dont le siège social est au Québec, ont eu une part plus grande du marché en 1979 qu'en 1976, dans la quasi totalité des coupes retenues, sauf plus spécialement dans le groupe des rentes individuelles.

Si l'on examine l'intensité des variations, on retrouve les plus fortes dans les rentes. En effet, c'est dans les rentes individuelles que les assureurs du Québec ont vu leur part du marché diminuer le plus et, par contre, c'est dans les rentes collectives qu'elle a augmenté davantage.

2) Les primes en assurances générales

Les assureurs à charte du Québec, de même que ceux ayant leur siège social au Québec, ont accaparé en 1979 respectivement 25,1% et 41,0% des primes totales. Alors que ces deux regroupements d'assureurs prennent la plus grande part du marché dans la catégorie automobile, c'est dans l'ensemble des autres catégories qu'ils en ont le moins.

⁽¹⁾ Cette mesure a beaucoup moins d'effet en assurances générales qu'en assurances de personnes.

Tout comme en assurances de personnes, les assureurs du Québec ont augmenté leur part du marché au cours de cette période. En effet, les assureurs ayant une charte du Québec, de même que ceux ayant leur siège social au Québec, accaparent plus du marché en 1979 qu'en 1976 et ce, dans la plupart des assurances. Cette augmentation est particulièrement accusée dans les catégories biens et automobile qui sont, de loin, les deux plus importantes en terme de primes perçues.

Conclusion

À partir du présent exposé, on peut tirer les constatations suivantes:

- 1 — En assurances de personnes, le secteur des rentes et, plus particulièrement, des rentes individuelles s'est le plus développé. Par ailleurs, en assurances autres que vie – assurances générales – la création de la Régie de l'assurance automobile et la concurrence très forte dans ce secteur ont ralenti le taux d'augmentation des revenus-primés.
- 2 — La concentration du marché entre quelques assureurs a diminué d'une manière non négligeable au cours de cette période. De plus, cette baisse de la concentration a été le fait de toutes les catégories d'affaires, à quelques exceptions près.
- 3 — Finalement, il faut noter que la part des assureurs du Québec au total est de plus en plus grande et ce, dans la grande majorité des catégories d'assurances.

73

Lloyd's a de nouveaux règlements pour le pouvoir de lier (*binding authority*)

On les trouve dans le dernier numéro de cette excellente feuille technique qu'est "Wold Insurance Report" du *Financial Times*. Nous y référons le lecteur. Il y trouvera les dispositions principales prises par Lloyd's London récemment au sujet de ce droit de lier les assureurs membres de syndicats. Il y a là un document d'une grande importance puisque la plupart des affaires de Lloyd's se font très loin, ou tout au moins portent sur des risques qui se trouvent en dehors de l'Angleterre, dans le monde entier. Il faut, pour qu'il n'y ait pas d'erreurs coûteuses ou de malentendus, que les documents confirmant l'assurance soient bien clairs, bien précis et établis suivant la formule précisée par les comités intéressés de Lloyd's London.